



## Demande de travaux au bailleur après état des lieux entrant

Par **audrey123**, le **22/08/2012** à **14:47**

Bonjour,

Je viens d'emménager dans une maison de eure habitat, après un état des lieux baclé par la technicienne de eure habitat, j'ai envoyé un courrier avec tous les "problèmes" repéré dans le logement dans les 20 jours qui suivent l'entrée dans les lieux.

les problèmes repérés sont de plus ou moins grandes importance mais voici ceux qui me posent le plus de problèmes: le portail du jardin qui ne ferme pas (je suis assistante maternelle...), un coffrage de canalisation d'eau qui avait pris l'eau a été repeint sur du bois pourri, le bas d'un chambranle métallique est oxydé sur 20 cm de hauteur et a également été repeint sur le métal rouillé (ces 2 soucis vont se dégrader très bientôt si rien n'est fait et mon agrément risque de m'être retiré)

Demain la technicienne et la gardienne viennent à la maison pour constaté, s'ils ne veulent pas faire le nécessaire, comment puis je faire pour les y obliger?

merci pour votre aide

Par **cocotte1003**, le **23/08/2012** à **06:02**

bonjour, avez vous convenu par écrit, sur votre état des lieux par exemple, que les réparations devaient être faites, cordialement

Par **audrey123**, le **23/08/2012** à **12:23**

Bonjour et merci pour votre réponse!!!

alors il faut que je vous donne quelques petites précisions: lors de l'état des lieux entrant, la technicienne avec qui j'étais n'était là qu'en remplacement et ne connaissait donc pas le logement qui comprend 5 chambres et un salon salle à manger en mezzanine (T6+) donc beaucoup de pièces sur 3 niveaux en tout... Elle ne savait pas quelle pièce correspondait à celle décrite dans l'état des lieux. Et de plus, elle m'a aussi dit que je disposais d'un délai de 20 jours pour notifier par écrit tous les "problèmes" repérés après l'état des lieux, ce que j'ai fait dans le temps imparti!

Par **cocotte1003**, le **23/08/2012 à 12:58**

Bonjour, l'état des lieux entrant doit être fait minutieusement en particulier dans l'intérêt du locataire. Le problème pour faire effectuer les travaux c'est que vous anticipez les problèmes à venir alors c'est très bien de les signaler ils ne pourront ainsi pas vous être imputés quand la dégradation aura lieu mais de là à obtenir des travaux maintenant ça dépend surtout de la bonne volonté du bailleur, cordialement